



Accueil du public en situation de handicap

Avant de démarrer une formation, il est normal de se poser des questions concernant l'accessibilité de l'organisme de formation lorsque l'on est porteur de handicap et nous répondons en toute transparence à cette interrogation légitime.

Bien que nos formations se déroulent majoritairement sur les sites des clients nous sommes néanmoins sensibilisés à l'accès à l'apprentissage pour tous. Aussi, nous nous engageons à mettre en place les moyens suivants :

- Un [guide d'accueil](#) des personnes en situation de handicap sera remis à l'entreprise mandataire au sein de laquelle se déroule la formation.
- Un [questionnaire](#) concernant les éventuels besoins d'aménagement est adressé à toute personne signalant son handicap avant son inscription.
- Une [fiche individuelle de situation](#) (basé sur modèle Agefiph) est adressée au stagiaire afin de le réorienter vers la RHF (Ressource Handicap Formation) qui répondra aux besoins de compensation.
- Nous communiquons également la liste des [centres ressources](#) avec les coordonnées des contacts pour chacune des régions. Il existe des solutions auprès de différentes structures pour prendre en compte les besoins d'adaptation du handicap et le financement des aménagements demandés.
- Une [enquête de satisfaction](#) sera transmise au stagiaire en fin de formation afin de nous permettre d'améliorer les conditions d'accueil des stagiaires en situation de handicap dans nos formations.

L'AGEFIPH et le FIPHFP :

Les organismes de formation sont tenus par la loi de prendre en considération les besoins spécifiques des personnes handicapées en ajustant les programmes de formation proposés. Si ces ajustements entraînent des dépenses, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) ou le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (Fiphfp) peuvent fournir une aide financière.

Les Ressources Handicap Formation (RHF)

Mettent à votre disposition des experts spécialisés qui interviennent dans toute la France pour examiner avec vous tous les obstacles que vous pourriez rencontrer et vous proposer les solutions de compensation appropriées. L'avantage de ce dispositif est que toutes les parties impliquées dans votre parcours de formation (le centre de formation, votre employeur, votre conseiller en emploi, etc.) participent à cette démarche afin que les solutions proposées soient cohérentes.

SecréActive M.E.

Responsable Marie-Ange CALBET

Accueil : sur rdv uniquement www.secreactive.fr

Salles de formation : chez Oh! Happy Desk – 92 Bd du Gal de Gaulle 59100 Roubaix

Siret 521 417 261 00018 / NDA 325 911 652 259

Siège : 83 rue d'Alsace 59200 Tourcoing (pas d'accueil)

Tél. 07 49 35 19 24 / admin@secreactive.fr / pedagogie@secreactive.fr / handicap@secreactive.fr / qualite@secreactive.fr